VOL. IX. MANITOBA. No 31

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, SAMEDI, 13 MARS, 1880

ABONNEZ-VOUS
AU
JOURNAL "LE METIS"
Le seul Organe Francais publie dans le Nord-Ouest.
l'Abonnement est de $2 50 par Annee,
PAYABLE D'AVANCE.
Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser a J. C. S. ROYAL, Gerant.

AVIS.

Avis est par le present donne qu'on fera application au prochain parlement du Canada, à sa prochaine session pour obtenir un Acte incorporant une Compagnie avec pouvoir de construire un chemin de fer qui sera connu comme le chemin de fer de la Grande Vallee et Souris à partir d'un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien à une distance d'à peu pres 120 milles à l'Ouest de la Cite de Winnipeg et au Sud Ouest jusqu'à un point sur la Rivière Souris connu sous le nom de la Roche Percee.

JOS. RIOPELLE.

Ottawa 23 Janvier 1880.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario.)

BLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Robin,
Glycerine de Sarge,
Mie
Brown Windsor,
Pumnice,
Farine d'Aveine,
Carbolique,
Silver A Barber's Favorite,
Genuine Yankee Tar

PARFUMS.

Rubin,
Atkinson
Piver,
Eugene Rimmel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre cotige,
" veritable Johann Maria Farina.

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous fesons une specialite de la fourniture aux detaillants de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on a jamais offerts dans la Province.

Souvenez vous de l'Enseigne du Pilon d'Or

Winnipeg, 20 Sept., 1877. jno

CAREY & PROVENCHER

AVOCATS

Vis-a-vis le Palais de Justice.

DANIEL CAREY. J. A. N. PROVENCHER.

STOBART, EDEN & CIE

Grande Rue—Winnipeg.

Grande quantité de Rubans couleur variée.
Grande quantité de corsets français, anglais et américain
Grande quantité de coupons de toutes sortes.
Grande quantité de Châles de $1.25 en montant.
Grande quantité de châles tricotés de différentes couleurs
Grande quantité d'étoffes à robes à bon marché.
Grande quantité de robes faites de $5.00 en montant.

Nous attirons l'attention du public que toutes ces marchandises ont été réduites afin de faire place pour les nouvelles marchandises du printemps.

N.B.—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le magnifique Fil de Clark. La qualité du Fil est M. E. Q., et la marque de commerce est l'éléphant.

Stobart, Eden & Cie

8 Mai, 1879 -12m

CANADIAN PAIN DESTROYER.

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Ce une remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotes, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, détoise, écrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dessenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps; il est très estimé où l'on s'en sert; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent, et on n'a pas connaissance d'un seul cas où il n'a pas donné satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies; au contraire tous sont charmés de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une épreuve complète; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné, peuvent-être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.

Agent pour la Province de Manitoba

Grande Rue Winnipeg

BROWNE OLDFIELD & C.,

GRENETIERS,

(Successeurs de W. H. DESBROWE)

S'arriveront au commencement de Fevrier à la place anciennement occupée par le Dr COWAN au coin de la Grande Rue et la Rue Bannatyne, avec un stock le plus choisi de

Graines de semences,
" de legumes,
" de fleurs

Importées directement des célèbres grenetiers Americains et Europeens.

Les catalogues seront prêts vers le milieu du mois de fevrier et seront envoyés gratis à tous ceux qui en feront la demande.

Winnipeg, 22 Janv., 1880. 3m.

Mis a l'Enclos.

Mis à l'enclos de St. Norbert Sud, une jument noire très âgée avec du blanc dans le front et sur le dos avec un poulin d'un an couleur grisâtre, la patte gauche de derrière blanche et toute la figure blanche.

B. PTISTE JOLIBOIS,
Gardien d'Enclos.

AVIS IMPORTANT

AUX

Voyageurs et Freteurs.

TRAVERSE DE LA FOURCHE DES GROS VENTRES.

Le public est informé que la Traverse Fisher (ci-devant Batoche) sera en parfaite opération pour l'ouverture de la navigation. Deux grands bacs seront à la disposition des voyageurs. Le chemin Humboldt a subi de grandes améliorations, et un chemin droit a été ouvert jusqu'au recoude de la Rivière Saskatchewan, donnant une reduction de vingt cinq milles sur ce parcours. Le chemin traverse au bras de la Rivière Canar vis à vis l'Eglise. Un pont à été aussi construit en cet endroit, où les voyageurs pourront traverser pour rien. Les côtes de chaque bord de la rivière sont en très bon ordre et les voyageurs seront plus en sûreté qu'à n'importe quelle autre traverse.

A. P. FISHER.

Stobart P. O., 14 Janvier, 1880. 3m

Avis.

Le Dr T. Fafard a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Tache, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

DES SOUMISSIONS cachetées portant l'endos " d'approvisionnements pour la Police à cheval" et adressées au Très-Honorable ministre de l'Intérieur, Ottawa, seront reçues jusqu'à LUNDI à midi, le HUITIEME jour de MARS prochain, pour les fournitures suivantes;

		LIEUX DE LIVRAISON.					
		Quartiers généraux.	Fort Walsh.	Fort Macleod.	Montagnes Boisées.	Fort Saskatchewan.	Battleford
Bœuf	lbs net	81,600	32,000	24,500	12,300	12,300	6,200
Lard fumé (Clear side), de la saison, empaqueté dans des sacs de toile	do	18,600	5,600	7,600	2,800	2,800	1,400
Farine, connue à l'inspection sous la designation de "Strong Baker's"	do	91,300	36,550	27,000	13,700	13,700	7,500
Thé noir pressé	do	1,550	600	500	50	250	125
Café, bon Rio, vert	do	2,200	900	700	350	350	175
Sucre granulé A, ou sucre en pains cassé	do	12,200	4,900	3,600	1,800	1,800	1,000
Pommes sèches	do	2,350	950	700	350	350	150
Haricots	do	2,350	950	700	350	350	150
Riz	do	1,160	460	400	200	200	100
Légumes, pressés	do	600	250	150	100	100	50
Houblon, pressé	do	500	300	200	150	100	75
Poudre à boulanger, en boites d'une livre	do	200	100	100	50	50	20
Sel de table	do	2,500	1,000	700	400	200	100
Poivre noir, en boites d'une livre	do	150	50	40	20	20	10
Pommes de terre	do	18,000	7,200	5,400	2,700	2,700	1,300
Biscuits durs	do	2,000	2,000	1,000	1,000	500	500
Farine d'avoine	do	2,000	1,000	800	600	400	200
Bougies	do	1,000	500	300	200	200	100
Huile de petrole, par bidons de 5 galons	galons	600	300	200	150	100	75
Avoine	lbs. net	350,000	131,400	100,000	66,000	43,800	22,000
Foin nouveau	tons	500	200	100	100	70	35
Bran	lbs. net	5,000	3,000	5,000	1,000	200	500

Dans les postes occupés par une garaison n'étant pas inferieure à cinquante hommes, les bœufs devront être livrés sur pied, tête par tête, selon la demande, et seront abattus par la police. La tête, les pieds et la peau, seront rendus à l'entrepreneur de l'approvisionnement. Le departement ne payera que les quartiers de l'animal.

Les échantillons de tous les articles acceptés devront être déposés aux différents postes de la police à cheval et les paiements de comptes seront faits à Ottawa sur reçu des certificats des officiers commandants, attestant que les articles fournis ont été livrés dans les conditions requises, tant sous le rapport de la quantité que de la qualité.

Les entrepreneurs ne pourront exiger aucun à-compte avant que les provisions envoyées par eux soient arrivées au lieu de livraison.

L'entrepreneur ne pourra prétendre à aucune indemnité pour perte de poids éprouvée par les provisions fournies par lui durant leur expédition; il en sera de même pour les bidons, boites de conserves et sacs. On ne paiera que pour le poids de la marchandise livrée.

Le departement se reserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité des fournitures demandées sans s'obliger à payer de surplus pourvu qu'avis soit donné au contracteur de ses intentions avant le 1er JUIN prochain.

La livraison d'un quart des fournitures pour les forts McLeod et Walsh, les Montagnes Boisées et les quartiers generaux, devra être faite avant le premier de JUILLET, et la livraison des autres trois quarts avant le 15 AOUT.

La livraison des approvisionnements pour Battleford et le Fort Saskatchewan devra être faite avant le 15 JUILLET.

Les approvisionnements pour le quartier général devront être délivrés dans un endroit designé, qui ne se trouvera pas à une distance de plus de cent vingt mille au nord ouest ou au nord de Fort Ellice.

L'entrepreneur des fournitures devra acquiter tous les droits de douane.

On peut obtenir des blancs de soumissions en s'adressant au sousigné.

Les échantillons devront accompagner les soumissions

Le gouvernement ne s'oblige pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Les journaux ne seront pas payés pour la publication de cette annonce s'il n'ont pas reçu préalablement un ordre d'insertion.

J. S. DENNIS,
Député du Ministre de l'Intérieur.

FRED. WHITE
Chef de Bureau.
Ottawa, 9 fevrier, 1880

LE "METIS."

Samedi, 13 Mars, 1880.

LES MUNICIPALITES.

Les Elections Municipales auront lieu dans le cours du mois prochain et chaque arrondissement aura alors à élire un préfet et six conseillers Nous n'avons pas besoin de recommander aux électeurs, de ne choisir parmi eux, que les personnes les plus aptes à remplir les charges qui leur seront confiées. Il ne manque pas d'homme d'expérience dans chaque municipalité, qui sauront, s'ils sont élus, tirer avantage de la loi actuelle, sans toute fois imposer de fortes taxes sur les contribuables; ce sont ces hommes là qu'il faut élire. Qu'on n'aille pas mêler les ambitions, et encore moins les rancunes personnelles à ces élections; car alors il s'en suivrait des divisions qui sont toujours un sujet de faiblesse et finissent invariablement à notre désavantage.

Ces réflexions nous viennent à l'esprit en considérant le résultat de nos dernières élections parlementaires; il y a eu désunion à Cartier et, bien qu'en majorité, nous avons perdu ce comté. Il est à espérer que ce sera pour nous une leçon salutaire.

Nous donnons ci-après les limites des divisions françaises:

BELCOURT.

Cette municipalité comprend la division électorale de la Baie St. Paul et est subdivisée en deux quartiers, comme suit:

Numéro 1, comprenant les townships 7, 8 et 9 rangs 3 et 4 ouest, qui élira un conseiller.

Numéro 2, comprend le reste de la division électorale, qui élira cinq conseillers.

ST. FRANÇOIS-XAVIER

Cette municipalité comprend la division électorale de ce nom et est subdivisée en deux quartiers, comme suit:

Numéro 1, comprenant les townships 7, 8 et 9 rangs 1 et 2 ouest, qui élira un conseiller.

Numéro 2 comprend le reste de la division électorale, qui élira cinq conseillers.

MORRIS.

Cette municipalité comprend la division électorale de ce nom, excepté les townships formant partie de la réserve des Mennonites, et est divisée en trois quartiers qui éliront chacun deux conseillers. Les quartiers sont comme suit:

Numéro 1, comprenant les townships 1 et 2 formant partie de la municipalité, ainsi que les terres de la Rivière Rouge correspondant à ces townships.

Numéro 2, comprenant les townships 3 et 4 formant partie de la municipalité ainsi que les terres de la Rivière Rouge correspondant à ces townships.

No. 3 comprenant les townships 5 et 6, formant partie de la municipalité ainsi que les terres de la Rivière Rouge correspondant à ces townships.

YOUVILLE.

Cette municipalité comprend la partie de la division électorale de Ste. Agathe, qui se trouve entre la Rivière Rouge et la réserve des Mennonites; et est subdivisée en trois quartiers, comme suit:

No. 1, comprenant le township 4, rangs 3 4 et 5 Est, qui élira un conseiller.

No. 2, comprenant les terres de la Rivière Rouge et cette partie des townships 4, 5 et 6 rang 2 Est se trouvant à l'Est de la dite rivière, qui élira deux conseillers.

Numéro 3, comprend les townships 5 et 6 rangs 7 et 4 Est, et élira trois conseillers.

STE. ANNE.

Cette municipalité comprend la paroisse de Ste. Anne avec les townships 8 et 9, rang 6 Est et les townships 4 5, 6, 7, 8 et 9, rangs 7, 8, 9 et 10 Est; et cette partie du township 7 rang 6 Est, non incluse dans la réserve des Mennonites, et est subdivisée en trois quartiers, comme suit:

No. 1, comprenant cette partie du township 7, rang 6, non inclus dans la réserve des Mennonites; et les townships 4, 5 6 et 7 rangs 7, 8, 9 et 10 Est, et élira un conseiller.

Numéro 2, comprenant le township 9, rangs 7, 8 9 et 10 Est, et élira un conseiller.

Numéro 3, comprend tout le reste de la municipalité qui élira quatre conseillers.

TACHÉ

Cette Municipalité comprend la paroisse de Lorette, et la moitié est des townships 8 et 9, rang 4 Est et les townships 8 et 9, rang 5 Est, qui élira six conseillers

ST. NORBERT.

Cette Municipalité comprend toutes les terres de la Rivière Rouge situées entre les limites Nord et Sud de la division électorale de la Verandrye; ainsi que la moitié Ouest des townships 8 et 9, rang 4 Est, qui élira six conseillers.

CARTIER

Cette Municipalité comprend la division électorale de ce nom, et est divisée en quatre quartiers comme suit

No. 1, comprenant le township 7, rangs 1 et 2, Est, et cette partie de la paroisse de Ste. Agathe qui se trouve dans les limites de la municipalité, qui élira deux conseillers.

No. 2, comprenant le township 8 rangs 1 et 2 Est qui élira un conseiller.

No. 3, comprenant le township 9, rangs 1 et 2 Est, et cette partie de la paroisse de St. Norbert qui se trouve dans les limites de la Municipalité qui élira deux conseillers.

Numéro 4, comprend cette partie de la paroisse de St. Vital, qui se trouve dans les limites de la municipalité qui élira un conseiller.

ASSINIBOIA.

Cette municipalité comprend la division électorale de ce nom et le township 11, rangs 1 et 2 Est; et est divisée en quatre quartiers, comme suit:

No. 1, comprenant cette partie de la paroisse de Headingly située au sud de la rivière Assiniboine qui élira un conseiller

No 2, comprenant cette partie de la paroisse d'Headingley, située au Nord de la rivière Assiniboine, avec le township 11, rang 1 Est, qui élira un conseiller.

Numéro 3, comprenant cette partie de la municipalité située à l'est du quartier Numéro 1, et au nord de la rivière Assiniboine qui élira deux conseillers.

Numéro 4, comprenant le reste de la municipalité, et élira deux conseillers

ST. BONIFACE.

Cette municipalité comprend la division électorale de ce nom; et est divisée en deux quartiers comme suit:

Numéro 1, comprenant cette partie de la paroisse de St. Boniface située au nord de l'Avenue Provencher et à l'Ouest de la ligne de l'embranchement de Pembina, du Chemin de Fer Pacifique Canadien, et élira quatre conseillers.

Numéro 2, comprend le reste de la municipalité, qui élira deux conseillers.

Patronage Public a Manitoba.

Sous ce titre dans notre dernier numéro nous disions qu'il serait vraiment regrettable si le gouvernement ne fesait pas droit à la demande de quelques canadiens-français qui sollicitent de l'emploi dans les bureaux publics et sur le chemin de fer du Pacifique. Tous les jours nous entendons demander par les canadiens ne parlant pas l'anglais: Pourquoi n'y a-t-il pas quelques employés qui parlent notre langue? C'est ici, à Manitoba, où le besoin se fait le plus sentir. Parmi les émigrants qui nous arrivent du Canada et des Etats Unis, près de la moitié ne parlent que le français. Ces personnes se trouvent réellement embarrassées dans leurs transactions avec la plupart des employés actuellement en position; très-souvent, elles sont obligées d'avoir des interprêtes afin de pouvoir se faire comprendre.

Dans un pays comme celui-ci, où il nous arrive des émigrants de différentes nationalités les employés des bureaux publics, et ceux sur les chemins de fer devraient en justice parler au moins l'anglais et le français.

Dans le cours de l'été, une émigration assez considérable, venant de la Province de Québec et de la Nouvelle-Angleterre se dirigera ici; Nous espérons donc que le gouvernement prendra en considération les nominations qui sont à faire.

On dit qu'il doit être nommé sous peu deux conducteurs de malles sur l'embranchement de Pembina.

Nous suggérerons au gouvernement le nom de M. N. D. Gagnier qui a rendu des services au parti conservateur, et qui lui est toujours resté fidèle. De plus, c'est un homme actif et qui mérite très-certainement d'occuper une position de ce genre. Par sa connaissance des deux langues, le choix de ce monsieur serait des plus acceptables. Il est arrivé ici en 1870, et est par conséquent un des pionniers sous le nouveau régime dans ce pays. Le public verrait sa nomination avec plaisir. C'est aussi un homme qui a su par ses manières affables et son activité s'attirer l'estime de tous ceux au milieu desquels il vit. Espérons donc que nos représentants canadiens-français, maintenant en session à Ottawa les seront auprès du gouvernement pour qu'il soit nommé.

Nous entendons dire qu'il y a encore plusieurs situations à donner dans les différents bureaux du gouvernement fédéral à Manitoba. Le Bureau des Terres ainsi que celui des Douanes devraient compter dans leur personnel un plus grand nombre d'employés français. Un homme parlant l'anglais et le français devrait occuper la position de conducteur sur le convoi express allant à Emerson attendu que ce chemin passe à travers plusieurs paroisses françaises.

Dans Manitoba, le gouvernement devrait choisir ses employés dans la Province même au lieu d'en envoyer à grands frais des autres Provinces. Nous le répétons aujourd'hui, nous ne manquons pas de personnes qualifiées qui rempliraient des positions à l'avantage du public et du gouvernement.

Nos représentants à Ottawa devront s'occuper activement de cette question, et insister auprès des autorités pour que justice soit rendue à nos nationaux de Manitoba.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE MANITOBA

Quatrième Parlement—Première Session.

Jeudi, 5 Février, 1880.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures P.M.

L'Hon. M. Norquay soumet le premier rapport du Comité des Comptes Publics.

L'Hon. M. Walker soumet le premier rapport du Comité sur le Bill Municipal.

Ces deux rapports sont adoptés.

M Murray propose qu'une adresse soit envoyée au Gouvernement du Canada, demandant l'octroi de terre garanti par l'acte de Manitoba, à la population Métisse des paroisses de St. Boniface Est et Ouest, de St. Vital, de St Norbert, de St. François Xavier Est et Ouest et de la Baie St. Paul et qu'un comité composé des Honorables Messieurs Girard et Goulet et de Messieurs Breland, LaRivière, Taillefer, le moteur et le secondeur soit chargé de préparer cette adresse.

L'Hon. Membre ajoute que depuis bientôt dix ans l'Acte de Manitoba a été adopté. Une des clauses de cet acte accorde 1,400,000 acres de terre aux enfants des chefs de famille Métis, formant à chacun une part de 240 acres. Depuis cette époque plusieurs paroisses ont obtenu leur part, mais la distribution n'a pas eu lieu dans les paroisses mentionnées dans la motion maintenant proposée. Il sait qu'il n'est pas facile de faire ce travail en peu de temps, à cause des nombreuses difficultés qui existent; cependant il y a eu jusqu'aujourd'hui beaucoup trop de délai inutile.

L'Acte pour incorporer la compagnie d'Assurance du Nord Ouest est de nouveau soumis au Comité général de la Chambre, sur motion de Monsieur Ross, secondé par M. Greenway. Le bill subit des amendements, puis le comité se lève, fait rapport et le rapport est adopté.

L'Hon. M. Norquay propose que le bill pour amender l'Acte de l'Université Provinciale de 1877 soit soumis au comité général de la Chambre. La chambre se forme en comité. M Ross au fauteuil.

Le bill subit des amendements puis est rapporté à la chambre et le rapport est adopté.

Les bills suivants sont soumis au Comité Général de la Chambre.

Par M. Ross: Pour amender l'Acte des Ecoles de Manitoba.

Par M. Aikins: Pour l'enrégistrement des Titres.

Par l'Hon. M Norquay: concernant l'Indemnité des membres.

Les bills suivants sont introduits et lus une première fois:

Par M. Scott, Acte pour légaliser le règlement de la Cité de Winnipeg au sujet des débentures du pont.

Par l'Hon M. Walker, Acte pour amender l'acte concernant le siège d'une cour d'assise au Portage la Prairie.

Par l'Hon. M. Girard Acte concernant l'établissement d'associations agricoles de Comté.

Par l'Hon M. Walker, Acte pour amender l'Acte des Jurés de Manitoba.

Par M Taillefer Acte pour amender le chap. 30, 41 Victoria intitulé un acte concernant les commerçants d'animaux.

Et la Chambre s'ajourne.

VENDREDI LE 6 FÉVRIER, 1880.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures P.M.

L'Hon. M. Norquay présente un rapport du comité sur les bills privés.

L'Hon. M. Walker présente le deuxième rapport sur le Bill Municipal.

Ces deux rapports sont adoptés.

Les bills suivants sont lus une troisième fois et passés:

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du Nord-Ouest. Par M. Ross.

Acte pour amender l'acte de l'Université Provinciale de 1877. De l'Hon. M. Norquay.

Acte pour amender l'acte de l'enrégistrement des titres. De M. Aikins.

M. Sutherland propose la seconde lecture d'un acte pour amender Cap. 4, 38 Vic.

M. Hay s'oppose à l'adoption de cette mesure, et il en propose le renvoi de la lecture à six mois, secondé par M. Scott.

Cette motion étant mise aux voix est perdue sur la division suivante:

Pour: MM. Hay, Scott et Murray.-3

Contre: Les Hons. MM Girard Norquay, Walker et Brown, et MM. Nash, Winram Laughlin, Ross, Aikins, Sutherland, LaRivière, Cowan, Drummond, Lipsett, Greenway, Taillefer, Kittson et Smith —18.

Le bill est lu une seconde fois et soumis au comité général de la chambre. M Taillefer au fauteuil.

Le comité se lève, fait rapport et le rapport est adopté

L'Hon. M. Norquay propose la seconde lecture de l'acte pour autoriser le gouvernement à retirer du gouvernement du Canada, le capital au crédit de la Province.

L'Hon. Premier dans un long discours, donne un état détaillé des finances de la Province et il ajoute que dans les circonstances actuelles il croit qu'il est préférable de se servir du capital sur lequel on ne perçoit qu'un intérêt de cinq par cent, plutôt que d'emprunter à un taux qui serait certainement plus élevé. Il regrette d'être obligé de demander à la chambre l'adoption de cette mesure; mais il est forcé de le faire en vue des travaux considérables que le gouvernement se propose d'entreprendre dans la Province.

L'Hon M. Brown seconde la motion en ajoutant quelques remarques à l'appui de ce que vient de dire l'Hon. Premier.

MM Hay, Greenway et Cowan parlent dans le même sens.

M. LaRivière dit, que cette mesure est une des plus importantes de la présente session. Les travaux publics déjà commencés ainsi que ceux qu'on se propose de faire sont indispensables et si l'on désire que le gouvernement soit en position de poursuivre ces travaux il faut nécessairement lui en fournir les moyens. On a dit avec justesse qu'il est préférable de se servir du capital au crédit de la Province, portant un intérêt assez peu élevé d'ailleurs, plutôt que d'avoir recours à un emprunt. Pour sa part il croit que le gouvernement est sage en agissant ainsi. Comme l'a dit l'Hon. membre pour Mountain, par le recensement qui devra se faire l'an prochain, une nouvelle rédistribution des argents publics sera faite, et en raison de l'augmentation considérable de notre population, notre province devra recevoir une alloca

tion beaucoup plus considérable que celle reçue par le passé. La nécessité de poursuivre immédiatement les travaux publics est évidente, lorsque l'on songe à la grande étendue de terre qui est aujourd'hui impropre à la culture, à cause du manque d'égout ; et aussi à l'état de de nos chemins publics, qui demandent à être réparés. Il admet que le montant mentionné dans le bill est très considérable et qu'il est dangereux d'en placer la disposition dans les mains de n'importe quel gouvernement, mais il croit qu'il est entendu qu'on ne retirera que ce qui est strictement nécessaire. Le reste devra rester au crédit de la Province avec intérêt Avec cette entente il consent à appuyer la mesure.

L'Hon. Premier dit que le gouvernement n'a l'intention de retirer que juste le montant qui sera approuvé par les membres de cette chambre. Le reste devant rester à notre crédit portant le même interêt qu'aujourd'hui.

Après quelque remarques de M. Hay le bill est lu une seconde fois et soumis au comité général de la Chambre.

M Scott au fauteuil.

Le comité se lève, fait rapport et le rapport est adopté

Les bills suivants sont lus une seconde fois, soumis au comité général de la chambre et adoptés:

Acte concernant les coroners et les commissaires in B. R., de l'Hon. M Walker.

Acte pour légaliser le réglement de la Cité de Winnipeg au sujet des débentures du pont.

Acte pour autoriser la corporation de la ville d'Emerson à demander au gouvernement du Canada le pouvoir de construire et de maintenir un pont sur la Rivière Rouge De M. Nash.

Acte concernant les clôtures de [illegible] De M Kittson.

Et la Chambre s'ajourne à 6 15 h. p.m.

Lundi le 9 Février 1880.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 h p m

Les Bills suivants sont lus une troisième fois et passés :

Acte concernant l'indemnité des membres. De l'Hon. M. Norquay.

Acte pour amender le chap 4, 38 Vic. De M Sutherland.

Acte pour autoriser le gouvernement à retirer le capital au crédit de la Province. De l'Hon. M Norquay.

Acte concernant les coroners et les commissaires in B.R. De l'Hon. M. Walker.

Acte pour légaliser les réglements de la cité de Winnipeg au sujet des debentures du pont. De M. Scott.

Acte pour permettre à la corporation de la Ville d'Emerson, de demander au gouvernement du Canada, le droit de construire et de maintenir un pont sur la Rivière Rouge De M. Nash.

M. Ross propose que le bill pour amender l'acte des Ecoles soit soumis au comité général de la Chambre. Adopté.

La chambre se forme en comité M. Winram au fauteuil.

Le comité se lève, et rapporte progrès et sur motion de M. Ross, secondé par M. Aikens, le bill est renvoyé au comité sur le bill municipal.

Le bill de l'Hon M. Brown, pour amender l'acte divisant la Province en comtés est renvoyé au même comité.

Sur motion de M. Taillefer, le bill intitulé acte pour amender le chapitre 30, 41 Vic, concernant les commerçants d'animaux est lu une seconde fois et renvoyé au Comité d'agriculture.

Les Bills suivant sont lus une seconde fois et considérés en comité général de la chambre.

Acte pour amender le Chap 15 40 Vic. concernant les sociétés de prêts. De l'Hon M. Walker.

Acte pour amender l'acte des Elections contestées de 1875. De l'Hon. M. Girard.

Acte pour incorporer la Compagnie de gaz et de lumière électrique de la Province de Manitoba. De M. Ross

Les bills suivants sont introduits et lus une première fois

Par M Drummond : Acte concernant les licences pour la vente des liqueurs.

Par M. Aikins : Acte concernant les syndics de l'église Méthodiste du Canada

Par l'Hon M Brown : Acte concernant les divisions électorales.

Et la chambre s'ajourne à 5 heures P.M

Mardi le 10 Février 1880.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures P. M.

M. Scott demande si les directeurs de l'hôpital général de Winnipeg ont soumis au gouvernement leur rapport de l'année dernière.

L'Hon. M. Girard répond qu'aucun rapport de cette institution n'a été reçu par le gouvernement.

M. Hay propose qu'une adresse soit envoyée au gouverneur général en conseil, demandant la construction d'un Gare-Môle sur la Rivière Rouge et sur l'Assiniboine.

La motion est adoptée.

M. Cowan propose qu'une adresse soit présentée au gouverneur du Canada, demandant l'extention des limites de la Province de Manitoba.

L'Hon. Membre dit qu'il est opportun d'agiter cette question afin d'engager le gouvernement à agrandir la Province avant que le recensement de 1881 soit pris.

Une pareille adresse a été adoptée durant la dernière session, et il regrette qu'aucune réponse du gouvernement du Canada n'a été reçu à ce sujet ; mais il espère que cette fois, une plus sérieuse attention sera apportée à cette demande.

M Drummond en secondant la motion corrobore les remarques de l'Hon. Membre du Portage.

L'Hon. M. Girard dit qu'il ne s'oppose pas à la motion ; mais il croit cette démarche inutile.

M. LaRivière declare n'être pas opposé à une certaine extention des limites de la Province ; mais il croit que les démarches faites par cette chambre sont mal calculées. Si notre Province est agrandie sans une compensation proportionnée à l'augmentation de la responsabilité qui s'ensuivra, dans ce cas une telle extention n'est pas désirable. Avant d'insister ainsi sur l'élargissement de notre territoire, il est nécessaire de s'assurer des conditions que nous pourrions obtenir ; autrement il est possible qu'on nous impose des obligations qui ne nous conviendraient pas. La chambre devrait s'assurer du nombre de représentants et de la subvention qui nous seraient accordés.

M. Greenway ne partage pas l'opinion de l'Hon. membre de St. Boniface. Le réglement de cette question presse, et la chambre ne peut trop se hâter de faire connaître ses vues aux autorités fédérales

MM Aikins, Scott et Norquay parlent dans le même sens.

L'Hon. M. Girard approuve les remarques de l'Hon. membre de St. Boniface.

La motion est adoptée.

(A continuer)

Nouvelles Locales

—Nous n'avons pas encore de nouvelles du printemps.

—Le journal *Winnipeg Tribune* a cessé de paraître.

—Nous avons eu que deux malles canadiennes depuis la semaine dernière.

—Plusieurs chevaux de prix sont arrivés par les chars mercredi dernier.

—Son Honneur le Juge Dubuc est toujours retenu chez lui par la maladie.

—Les Honorables MM. Norquay, Brown et McMicken sont rendus à Ottawa.

—La ville d'Emerson a fait l'achat d'une pompe à vapeur pour incendie.

—M. N. Chevrier, de la maison N. Chevrier et Cie. est de retour d'Ottawa.

—M. François Parent de Let Bier fait construire un moulin à farine à St Pie.

—Il est probable que les Elections Municipales auront lieu vers le milieu du mois prochain.

—On parle de la candidature de M. Jean E. Têtu comme Préfet de la Municipalité de Morris.

—M. et Mme Bertrand de Winnipeg, sont de retour de leur voyage dans la Province de Québec.

—M. Henry Tennant est nommé greffier de la cour du nouveau Comté Judiciaire d'Emerson.

—L'Hôtel Selkirk de Winnipeg, propriété de M Hercule Houde, a été complètement détruit par le feu.

—Nous sommes heureux d'apprendre que M. Joseph Coutu de St. Boniface, se rétablit promptement.

—M. Felix Trudel a acheté la magnifique propriété de M. Guillaume Desautels, Avenue Tache, à St. Boniface.

—Trois convois d'emigrants conduits respectivement par MM. Patterson, Prittie et Taylor sont arrivés cette semaine.

—Un diner a été offert à M. A. H. Taylor, Agent du Grand Tronc à Ottawa par les citoyens de Winnipeg venant de cette ville.

—Le bois de chauffage se vend de trois à cinq piastres la corde, et il y en a toujours en abondance sur le marché.

—La Compagnie de la Baie d'Hudson fait construire un grand magasin 110 x 100 pieds sur la rue principale à Winnipeg.

—M. J. Bte Desautels-Lapointe, dit-on, sera élu Préfet de la Municipalité de Ste. Anne, on parle aussi de la candidature de M Pierre Cortaz pour la même position.

—Une belle carrière a été découverte sur les bords du Lac-des-Bois et on se propose d'y extraire la pierre necessaire à la construction du Pont de Winnipeg.

—Les mines d'or et d'argent découvertes au Portage du Rat, à 170 milles de St. Boniface, attirent l'attention des spéculateurs. Plusieurs beaux spécimens ont été apportés et tout porte à croire que les mines sont d'une richesse considérable.

—Nous avons eu le plaisir de voir une magnifique vue de Winnipeg et de St. Boniface, prise à vol d'oiseau par un M. Fowler Ce dessin devra être lithographié, et chaque exemplaire se vendra trois piastres. Près de quatre cents souscripteurs ont déjà commandé des copies de cet intéressant tableau. M Fowler se propose de nous donner une vue de St. Boniface, qu'il vendra une piastre.

—La dernière *Gazette Officielle* de Manitoba, contient les nominations suivantes : pour être Juge de Paix pour le Comté Judiciaire de Marquette Est, Octave Regnier, Ecuyer de St. François Xavier : Pour le Comté de Provencher, Elie Vinette John Dean et F. J. H. Rickon, Ecuyers, de St. Pierre Rivière au Rat. Pour être Assistant Greffier de la Cour du Comté de Selkirk, M Louis Gagnon, de Winnipeg. Pour être Inspecteurs des Bureaux d'enrégistrement M Louis Sherwood Pour être commissaire *per dedimus protestatem*, pour assermenter les Juges de Paix, George Roy, Ecuyer de St. Boniface.

A monsieur, monsieur mon fils fusilier au 73me régiment d'infanterie de la ligne 3me bataillon 6me compagnie à St-Omer Artois d'ous c'qu'il est parti, avant z'hier pour l'y faire parvenir ous c'quy s'ra sy est à la reception de la presente.

Mon cher enfant

Je mets verbalement la plume à la main de Jaqueline ta promise qui t'ecris pour moi au lieur de ta mère à seul fin de te faire assavoir que tes deux mots de billets nous sont arrives à bon port, rapport à la pièce de 10 francs qui t'est si necessaire.

En te remerciant pas moins de tes escrupules ça ne me génerait pas du tout de t'envoyer cette pièce de 8 francs sans me gêner mais à c'theure même on me génait ça me serait difficile vu que nous avons acheté une vâche l'an mais qui nous a couté les yeux de la tête.

La tante Greluchet me les aurait bien avancés, la pauv'femme, mais al les a pas; ton frere il est zo[illegible] is il lui faut b son. Nous nous sont donc tertous cauterisés pour parfaire la pièce de 6 francs que je t'envoye sur ta demande.

Y a du nouveau chez nous—L'garde champêtre s'est fichu en ribotte à c'matin ; on la trouvé dans un fossé ronflant comme un ogre d'église qu'avait perdu son sabre et sa coquarde ; si quenque fois qu t'étais en position de lui envoyer un vieux sabre qui ne pourait plus servir à rien de rien, tu lui ferais plaisir d'y en faire present par la poste sans que ça lui coute—

Jaqueline t'aime tant qu'al en est idiote ; mais al est jalouse à faire frémir et te recommande bien de ne pas faire le jeune homme avec la pièce de 4 francs dont que nous sommes convenus.

Pour ce qui est de notre santé, al est bonne. Il n'y a que la vâche qu' est pas a son article depuis qu'al a velé ta mère pareillement, le veterinaire lui a tiré deux fois du sang, la pauv'bête elle est si changée, si changée que tu ne la reconnaitrais pas quoique tu l'aye jamais vue—

Il y a encore moi qui braille tout mon saoul d'une dent de sagesse qui me pousse sur le devant—à part ça, nous nous portons tous bien, la poule noire est après couver et je désire que la présente te trouve de même.

Faut que t'aye fait quenqu'bêtisse pour être déjà fusillé, l'maitre d'école dit comme ça que c'est la plus grave des punitions.

Continue mon cher enfant, a t'entertenir dans les bonnes indispositions d'un bons fils envers tes peres et meres auxquels se joint Jaqueline et la vieille mere Saindoux, ta nourice pour la vie.

JEAN NÉPOMUCÈNE IGNACE BRIDET
Cultivateux à A[illegible]gerre (Charente)

Comme finissement ta mère t'envoye à mon insulte la pièce de 40 sous que tu demandes, mais, toute réfection faite, elle croit qu'al fera mieux de la garder pour ne pas te conduire en depenses

SOUMISSIONS.

Des soumissions seront reçues par le soussigné jusqu'au 22 courant, pour le contrat du Briquetage du Collége de St. Boniface. Les spécifications seront fournies en s'adressant à l'office du soussigné.

A. A. CHERRIER, Ptre.

St. Boniface 13 Mars 1880. 2f.

Applications pour Licences.

Transport, George J. Brouse et John Carroll, Winnipeg
" Joseph McIntyre et Headly, Winnipeg
" James Bell, Portage la Prairie.

JOHN FRASER,
P. C. L.

Winnipeg, 10 Mars, 1880.

Chemin de fer Pacifique Canadien

Soumission pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture de materiel roulant, qui doit être livre sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines, les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année :

20 locomotives.
16 wagons de première classe, ou wagons lits, selon que pourra l'exiger le département.
20 Wagons de seconde classe.
3 wagons d'express ou de bagage.
3 wagons de poste et wagons fumoirs
240 wagons de fret couverts.
100 wagons de fret decouverts.
2 charrues pour le deblayage de la voie.
2 charrues à neige.
2 charrues en saillie.
40 wagons d'equipe.

Le tout devra etre manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la Province de Manitoba

En s'adressant au bureau de l'Ingenieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15eme jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins les specifications et autres details.

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,
F. BRAUN.
Secretaire

Department des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 7 fevrier, 1880

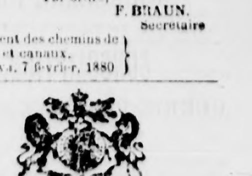

Chemin de fer Pacifique Canadien.

DES SOUMISSIONS pour une seconde section de cent milles, A L'OUEST DE LA RIVIERE-ROUGE, seront reçues par le soussigné jusqu à lundi, le 9 mars prochain.

Cette section s'etend d'un point formant l'extremité du contrat 48, près de la frontière ouest du Manitoba, jusqu'à un endroit à l'ouest de la vallée de "Bird Tail Creek"

Les soumissions devront être faits sur des blancs imprimés que les entrepreneurs pourront obtenir le ou après 1er jour de mars prochain, dans les bureaux de l'ingenieur du Pacifique, à Ottawa et à Winnipeg.

Par ordre
F BRAUN,
Secretaire.

Department des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 11 fevrier, 1880.

BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amérique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieure à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Freres,

ENSEIGNE

DE LA

SCIEROUGE

GRANDE RUE,

WINNIPEG

Mulholland Freres,

Coutellerie,	Limes,
Argenterie Plaquée,	Serrures,
Cuillères et Fourchettes,	Pentures,
Rasoirs,	Bolts,
Fer,	Etrilles,
Huile de Charbon,	Brosses,
Lampes et Lanternes,	Moulins à Café,
Planches à tuyauter,	Patins,
Clochettes pour Sleighs,	Verms à tuyaux,
Ficelle,	Cirage,
Ligneux,	Balances,
Outils de Menuisier,	Cribles,
Peintures,	Teintures,
Fer à repasser,	Pieges,
Huiles,	Fil de laiton
Terebentine,	Fusils, 1ère qualité
Vernis,	Poudre,
Vitre,	Plomb,
Mastic,	Cartouches,
Câble,	Boites,
Etoupe,	Colets à chien,
Toile à emballer,	Hameçons,
Courroies de cuir,	Pompes,
Cuir,	Tuyaux de plomb
Fourches à foin,	Tuyaux de fer,
Fourches à fumier,	Boyaux (hose),
Manches,	Lavoirs,
Bêches,	Couchettes de fer,
Casseroles en faïence,	Pelles,
Pelles à grain,	Chaudrons,
Faulx,	Joug à bœufs,
Crochets,	Fer,
Pics,	Acier,
Défrichoir,	Enclumes,
Grattes,	Vis,
Tarrières pour la terre,	Marteaux,
Haches,	Fer à cheval,
Scies,	Clous à cheval.

POELES

Poëles de cuisine,	Poëles de salon,
Poëles,	Poëles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; recommandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments oratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualite, et nos prix très raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudronné pour maisons. Clous à planches, Huile de charbon, Poëles de cuisine et de salon.

Mulholland Frères.

Winnipeg, 1er Mai, 1879 2mx.

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guerir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guerir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guerison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvee, ne negligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guerira certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expediee dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionne.

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn N Y

24 Mai, 1877. 1aa

LA

BOULE ROUGE

MAGASIN DE NOUVEUTES,

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.

Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

——(o)——

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

——o——

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge.

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND.

1m

HURRAH !

Enfin nous avons un magasin nouveau à

ST BONIFACE,

Qui devra être le plus encouragé parce que les articles qui sont offerts en vente par le soussigné sont à meilleur marché que dans toute autre maison de commerce à St Boniface.

George Couture.

M Couture invite respectueusement ses amis et le public en général d'aller lui faire visite afin de se convaincre par eux mêmes de la bonne qualité et du bon marché de ses marchandises.

ATTENTION

St Boniface, 7 Août 1879

AVIS PUBLIC.

AVIS est par le présent donné que d'aujourd'hui, les comptes pour les impressions du Gouvernement Provincial ne seront pris en considération à moins qu'ils ne soient accompagnes d'un ordre de l'Imprimeur de la Reine.

Aussi, aucune annonce ne sera insérée dans la *Gazette Officielle* sans être payee d'avance, au prix accorde par la loi.

ALEX. BEGG.
Imprimeur de la Reine.

14 février, 1880 4-f

BEATTY

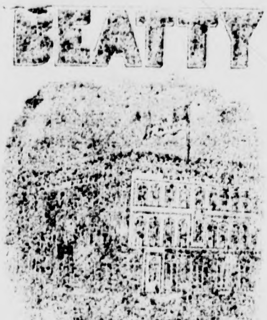

BEATTY'S PIANOS AND ORGANS, WASHINGTON, NEW JERSEY.

ORGANS. BEATTY PIANOS

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à present autant de maladies gueries par les applications exterieures. Il est notoire que plus de la moitie du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlés avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux lui s'en sont servi, agissent plus promptement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être longtemps appliquées pour guerir: il en est autrement de celles-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, rechauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont ete gueries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, al poitrine ou de côte, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualites electriques possedees par ces emplâtres

Elles sont douces et molles tout en etant très-adherentes : guerissent à coup sûr de douleurs de reins, de cote et d'estomac, sont sans pareilles pour les rhumes invetérés, et previennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien définie.

Preparees par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens,

9 Juillet, 1877. A.

On demande des Agents.

Les Machines de $65 reduites a $25.

A faire facilement $150 par semaine.

Chevaux et wagons fournis aux agents.

LA NOUVELLE

Machine a coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

——:o:——

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côte de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considerables que n'importe quelle autre macine, et le prix en reduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort.

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle Tension automatique, (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la necessite de renouvelles souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtes quelque soit l'épaisseur de l'etoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côte de l'aiguille.

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même ; le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacité d'ouvrage.

S'adoppe à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'echanger.

Fabriquees avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine.

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siècle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre. L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualite et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner.

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

Machines envoyées pour examen avant le paiement. Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais. Argent rembourse si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clerge, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les témoignages voir les livres de description expediés "franco" avec des echantillons d'ouvrage, conditions liberales, circulaires, etc., —s'adresser :

"FAMILY" SEWING MACHINE
755 BROADWAY, NEW YORK.

16 Oct. 1879—18 f.

Act des Elections Conteste's

DE MANITOBA.

Re St. Boniface.

Avis est par le present donne qu'une petition à ete presentee aujourd'hui à la Cour du Banc de la Reine, pour la Province de Manitoba, contre Alphonse Alfred Clement LaRivière, comme Membre de l'Assemblee Legislative pour la Division Electorale No. 19 ou St. Boniface.

BIGGS & WOOD,
Procureurs des Petitionnaires.

Winnipeg, 31 Janvier, 1880.

BEATTY

BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS

DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey.

Ce Grand Remède est au rang des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang et agissent avec la plus grande efficacité sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnant du ton, l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandees consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes n'importe l'âge ; et comme REMÈDE GÉNÉRAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

HOLLOWAY'S

Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde entier.

Pour guérir le MAL DE JAMBE, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,

Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution il guérit le MAL de GORGE, les Bronchites, les Toux et même l'ASTHME, Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, les Corrdes, Fistules,

La Goutte, le Rhumatisme,

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, il n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES.

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remèdes sont enregistrées à Ottawa. Ainsi toute contre-façon dans les Possessions Anglaises de l'Amerique, sera poursuivi.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boites. Si l'adresse n'est pas 533, Oxford Street, London, il y a falsification.

St. Boniface, 16 Oct. 1879. 1a